

Rassemblement

Rassemblement

U9

Groupe 1
EN ST AVOLD 5
RS MAGNY
ST MARIE AUX CHENES
GROSTENQUIN
FC HOCHWALD

Groupe 2
RC SARREGUEMINES
FC LONGEVILLE 2
EN ST AVOLD 3
ES MACHEREN
BOULAY 2

Heure	Rencontres		
15:00	EN ST AVOLD 5	-	RS MAGNY
15:16	ST MARIE AUX CHENES	-	GROSTENQUIN
15:32	EN ST AVOLD 5	-	FC HOCHWALD
15:48	RS MAGNY	-	ST MARIE AUX CHENE
16:04	GROSTENQUIN	-	FC HOCHWALD
16:20	EN ST AVOLD 5	-	ST MARIE AUX CHENE
16:36	RS MAGNY	-	GROSTENQUIN
16:52	ST MARIE AUX CHENES	-	FC HOCHWALD
17:08	EN ST AVOLD 5	-	GROSTENQUIN
17:24	RS MAGNY	-	FC HOCHWALD

Heure	Rencontres		
15:08	RC SARREGUEMINES	-	FC LONGEVILLE 2
15:24	EN ST AVOLD 3	-	ES MACHEREN
15:40	RC SARREGUEMINES	-	BOULAY 2
15:56	FC LONGEVILLE 2	-	EN ST AVOLD 3
16:12	ES MACHEREN	-	BOULAY 2
16:28	RC SARREGUEMINES	-	EN ST AVOLD 3
16:44	FC LONGEVILLE 2	-	ES MACHEREN
17:00	EN ST AVOLD 3	-	BOULAY 2
17:16	RC SARREGUEMINES	-	ES MACHEREN
17:32	FC LONGEVILLE 2	-	BOULAY 2



EN SAINT-AVOLD
Rassemblement U9
Samedi 18 Janvier 2014

Règlement

Article 1 / Déroulement des rencontres :

- La durée des rencontres est de **7 minutes** sans interruption.
- Les changements peuvent s'effectuer sans prévenir l'arbitre mais le joueur sorti devra être en dehors des limites du terrain avant que son remplaçant n'y pénètre.
- Le début et la fin des rencontres seront sifflés au micro.

Article 2 / Lois du jeu :

- Les règlements sont ceux de la Fédération Française de Football et la Ligue Lorraine de Football.
- **Les rentrées de touche se feront au pied.**

Article 3 / Conditions de participation :

- Chaque équipe devra rédiger une feuille de match au début du tournoi.
- Ces rassemblements sont réservés aux enfants nés en 2004 et 2005.
- La licence de tous les joueurs est obligatoire ainsi que celles des éducateurs et dirigeants.
- Les arbitres seront des bénévoles du club de Saint-Avold.

Article 4 / Comité du tournoi :

- Les membres de la commission seront les seuls à pouvoir trancher tous les litiges et réclamations concernant le déroulement des rencontres ou l'organisation de la compétition.

Article 5 / Récompenses :

- **Tous les enfants seront récompensés** à l'issue des rassemblements.

Article 6 / Données complémentaires :

L'EN Saint-Avold décline toute responsabilité en cas de vols ou accident pouvant survenir dans l'enceinte sportive du club durant toute la durée du tournoi.

Le fait de participer au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

BONS MATCHES A TOUS !!